

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

**N°12 - Convention
d'accompagnement 2023-
2024 de la Communauté
d'Agglomération Pays
Basque (CAPB) pour le
dispositif LEHA (Lehen
Hurtzaroaren Euskarazko
Harrera – Accueil de la
petite enfance en langue
basque) : adhésion du
multi-accueil municipal
bilingue Itsas Argia**

Rapporteur : Pello
Etcheverry, 1er adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

28 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat, conseillère municipale

Date de la convocation : 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°12 – ADMINISTRATION GENERALE

Convention d'accompagnement 2023-2024 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) pour le dispositif LEHA (Lehen Haurtzaroaren Euskarazko Harrera – Accueil de la petite enfance en langue basque) : adhésion du multi-accueil municipal bilingue Itsas Argia

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Depuis sa création en 2019, le multi-accueil Itsas Argia souhaite structurer une offre bilingue au sein de son Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE).

Dans ce cadre et par délibération n°21 du 23 septembre 2022, la ville de Saint-Jean-de-Luz a choisi d'intégrer le dispositif LEHA pour l'exercice 2022. Ce dispositif, porté par la CAPB, a pour but de valoriser l'offre de service d'accueil collectif des jeunes enfants en langue basque au multi-accueil Itsas Argia.

Par délibération du 21 mars 2023, le conseil permanent de la CAPB a renouvelé pour deux ans son soutien à la ville de Saint-Jean-de-Luz qui doit à son tour renouveler son adhésion au dispositif LEHA.

L'adhésion à ce dispositif implique la signature d'un nouveau plan d'accompagnement avec la CAPB (annexe). Ce nouveau plan couvrira les exercices 2023 et 2024. Il fixe les engagements à tenir afin que le multi-accueil Itsas Argia puisse obtenir sa labellisation en tant que modèle d'accueil linguistique de type C (accueil bilingue à parité).

Le financement du plan d'accompagnement est détaillé dans une feuille de route actualisée annuellement (annexe). La commune de Saint-Jean-de-Luz et la CAPB s'engagent toutes deux à financer le plan d'accompagnement à hauteur de la moitié du coût de l'ensemble des opérations définies dans la feuille de route, une fois déduite la participation du CNFPT, et ce dans la limite de 10 599,50€ par structure.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion du multi-accueil municipal bilingue Itsas Argia au dispositif LEHA (Lehen Haurtzaroaren Euskarazko Harrera – Accueil de la petite enfance en langue basque),
- D'approuver le plan d'accompagnement 2023-2024 avec la CAPB (annexe) pour le Multi-accueil Itsas Argia de Saint-Jean-de-Luz,
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ledit plan d'accompagnement et tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Culture, patrimoine, traditions et langue basque* » du 15 mars 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mars 2023,

- Approuve l'adhésion du multi-accueil municipal bilingue Itsas Argia au dispositif LEHA (Lehen Haurtzaroaren Euskarazko Harrera – Accueil de la petite enfance en langue basque),
- Approuve le plan d'accompagnement 2023-2024 avec la CAPB (annexe) pour le Multi-accueil Itsas Argia de Saint-Jean-de-Luz,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ledit plan d'accompagnement et tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

